



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 7838

du 18/11/2020

Modalités relatives à l'inscription des élèves issus de l'enseignement spécialisé en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire

Cette circulaire abroge et remplace la(les) circulaire(s) : n°7375 du 14/11/2019

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire administrative
Validité	à partir du 18/11/2020
Documents à renvoyer	oui, pour le 01/12/2020

Information succincte	Modalités relatives à l'inscription des élèves issus de l'enseignement spécialisé en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire en vue de la rentrée scolaire 2021-2022
-----------------------	--

Mots-clés	Spécialisé - inscription - 1ère année commune - FUI
-----------	---

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement Ens. officiel subventionné Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Primaire spécialisé Centres psycho-médico-social

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : <ul style="list-style-type: none">Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives)Le Service général du Pilotage des Ecoles et des CPMSLes pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs)Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives) Aux membres des groupes suivants, pour autant qu'ils soient inscrits au système de distribution : <ul style="list-style-type: none">Les organisations représentatives des associations de parents
--

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, DGEO - Fabrice AERTS-BANCKEN, Directeur général
--

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Voir circulaire		

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, depuis de nombreuses années maintenant, l'inscription en première année commune de l'enseignement secondaire ordinaire s'effectue au moyen d'un formulaire unique d'inscription (FUI) remis aux parents ou aux personnes légalement responsables par l'école primaire d'origine de l'élève.

Pour l'enseignement primaire spécialisé, l'article 79/7, § 2, alinéa 1er, du décret « Missions », tel que modifié, prévoit qu'une liste **des élèves susceptibles** d'introduire une demande d'inscription en 1^{re} année commune de l'enseignement secondaire ordinaire soit établie par l'école sur proposition du conseil de classe.

La liste des élèves susceptibles de s'inscrire en 1^{re} année commune de l'enseignement secondaire pour l'année scolaire 2021-2022, ainsi établie, doit être communiquée à l'Administration pour **le 1^{er} décembre 2020** au plus tard.

Remarques importantes :

- La liste qui sera établie pour la délivrance des formulaires uniques d'inscription ne préjuge en rien des élèves qui seront présentés effectivement au C.E.B. Il est donc préférable d'y indiquer **tous les élèves** qui pourraient être concernés de manière à limiter les demandes individuelles ultérieures ;
- La délivrance d'un formulaire unique n'implique aucune obligation pour l'élève de présenter l'épreuve du C.E.B. ou de demander une inscription en 1^{re} année commune de l'enseignement ordinaire. Par contre, elle lui permettra, le cas échéant, de participer au processus d'inscription et de recevoir en temps utiles une information complète sur ce processus. De son côté, l'école primaire devra remettre le formulaire, dans les formes, aux personnes responsables.

Pour votre parfaite information, la période d'inscription se déroulera du lundi 8 février au vendredi 5 mars 2021.

Cette liste, au format du fichier joint en annexe, doit être adressée à l'adresse e-mail suivante : ciri@cfwb.be.

Veuillez en outre mentionner sous objet : liste élèves « du spécialisé » – n° FASE : /.... (école/implantation) et nommer de la même manière le fichier Excel à renvoyer.

Le fichier Excel comporte 2 onglets :

- l'un qui vous fournit un exemple ;
- l'autre à compléter par vos soins.

J'attire votre attention sur deux points importants :

- La nécessité d'indiquer dans la colonne L du fichier en annexe le type d'enseignement spécialisé fréquenté par l'élève susceptible de s'inscrire en 1^{re} année commune, et ce

pour tous les élèves du fichier. Cette donnée est en effet essentielle en cas de classement en vue de l'attribution des places dans l'établissement secondaire visé.

- Indiquer également le n° FASE « implantation » de votre établissement et pas uniquement votre n° FASE « établissement ».

Les formulaires uniques d'inscription des élèves que vous aurez renseignés à l'Administration vous seront transmis par courrier dans le courant du mois de janvier 2021.

La circulaire qui reprend les modalités d'inscription en 1^{re} année commune de l'enseignement secondaire de manière détaillée vous parviendra ultérieurement et vous permettra de renseigner utilement les parents ou personnes responsables de vos élèves.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute question relative à la présente circulaire (cf. contacts).

Je vous remercie de votre collaboration.

Fabrice AERTS-BANCKEN
Directeur général

Personnes de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom et prénom	Téléphone	Email
Marie-Anaïs OLDENHOVE	02/690.85.40	marie-anais.oldenhove@cfwb.be
Sara OUEHHABI	02/690.83.50	sara.ouehhabi@cfwb.be
Anaïs GOURICHON	02/690.83.31	anais.gourichon@cfwb.be
Thibault TOURNAY	02/690.87.84	thibault.tournay@cfwb.be
Géraldine INGELS	02/690.86.67	geraldine.ingels@cfwb.be
Vanessa FERREIRA	02/451.63.70	vanessa.ferreira@cfwb.be